



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°22 du 26/06/2024

Membres ayant participé à la visioconférence du 26 juin 2024 de 18h00 à 19h00: Frédéric GUERN, François-Xavier CHAFFOIS, Ludovic MEILLIER (Président CFA), Soazik KLEIN (Présidente CFSS), Boris ROTHERMUNDT (DTN Adjoint).

Membres excusés : Jean-Marie MEURANT (Président), Aurélie BACELON, Agnès MASSON-SIBUT, Hervé LAPEYRE, Vincent CASSIER (réfèrent siège fédéral), Stephen LESFARGUES (DTN).

ERRATUM

Demi-finales de D2 Masculine Softball

Dans le dernier PV de la CFS, le club de Rouen a été sanctionné pour “*Infractions aux règles concernant les joueurs formés localement (RG art. 162.3)*”. Il s’agissait d’une erreur, la CFS retire les deux amendes au club et les défaites par pénalité.

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2024

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 BASEBALL

8ème Journée – 23 juin 2024

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs SÉNART TEMPLIERS – D1081 : [5-2, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS vs STADE TOULOUSAIN TIGERS – D1082 : [7-1, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTPELLIER BARRACUDAS vs LA ROCHELLE BOUCANIERS – D1083 : [6-2, RAS, rencontre homologuée](#)

METZ COMETZ vs ROUEN HUSKIES – D1084 : [5-7, rencontre homologuée](#)

Metz : *Non présence d’un cadre avec diplôme sur la feuille de match d’une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Thibaud TAKEZAWA - Sanction : 50€ ; Expulsion d’un membre d’une équipe. (RG art.216 / RD anx. 1 art. 4) - Thibaud TAKEZAWA - Sanction : 150€*

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs SÉNART TEMPLIERS – D1085 : [4-2, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS vs STADE TOULOUSAIN TIGERS – D1086 : [5-4, rencontre homologuée](#)

Toulouse : *Expulsion d’un membre d’une équipe. (RG art.216 / RD anx. 1 art. 4) - Alexander PERDOMO, Jossue MENDOZA, John Will GARCIA, Randy PEREZ - Sanction : 4x150€*

MONTPELLIER BARRACUDAS vs LA ROCHELLE BOUCANIERS – D1087 : [6-5, RAS, rencontre homologuée](#)

METZ COMETZ vs ROUEN HUSKIES – D1088 : [2-6, rencontre homologuée](#)

Metz : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Thibaud TAKEZAWA - Sanction : 50€

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 BASEBALL - POULE A

9ème Journée – matchs en retard en attente d'homologation – 16 juin 2024

BREAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS vs RONCHIN DRAGONS – D2A093 : [13-3, rencontre homologuée](#)

Ronchin : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - Signature - Sanction : 10€ - Avertissements formels annoncés aux managers des 2 équipes

BREAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS vs RONCHIN DRAGONS – D2A094 : [9-2, rencontre homologuée](#) → [défaite de Ronchin par forfait : 7-0](#)

Ronchin : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - Signature - Sanction : 10€ ; Forfait (RG art. 204) - Sanction : 50% de la caution = 2 000€

10ème Journée - 23 juin 2024

ROUEN 2 HUSKIES vs BREAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS – D2A101 : [4-5, rencontre homologuée](#)

Rouen : Non transmission de la feuille de match par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 214.4) - Sanction : 30€.

ROUEN 2 HUSKIES vs BREAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS – D2A102 : [9-8, rencontre homologuée](#)

RONCHIN DRAGONS vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS – D2A103 : [5-0, RAS, rencontre homologuée](#)

RONCHIN DRAGONS vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS – D2A104 : [20-2, RAS, rencontre homologuée](#)

PARIS UC vs THIAIS TIGERS - D2A105 : [10-7, RAS, rencontre homologuée](#)

PARIS UC vs THIAIS TIGERS - D2A105 : [11-4, RAS, rencontre homologuée](#)

SÉNART 2 TEMPLIERS vs VALENCIENNES VIPÈRES - D2A107 : [3-17, RAS, rencontre homologuée](#)

SÉNART 2 TEMPLIERS vs VALENCIENNES VIPÈRES - D2A107 : [8-5, RAS, rencontre homologuée](#)

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 BASEBALL - POULE B

8ème Journée – matchs en avance – 23 juin 2024

EYSINES RAIDERS vs BÉZIERS PIRATES – D2B081 : [7-1, rencontre homologuée](#)

Béziers : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - Mention JFL - Sanction : 10€

EYSINES RAIDERS vs BÉZIERS PIRATES – D2B081 : [0-10, RAS, rencontre homologuée](#)

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 MASCULINE DE SOFTBALL

Finale – 22 & 23 juin 2024

MONTPELLIER BARRACUDAS vs NICE CAVIGAL - PFD1M11 : [7-0, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTPELLIER BARRACUDAS vs NICE CAVIGAL - PFD1M12 : [1-11, rencontre homologuée](#)

Montpellier : *Utilisation des feuilles de score non officielles ou photocopiées (RG art.207.1) - Feuille recevant - Sanction : 15€.*

MONTPELLIER BARRACUDAS vs NICE CAVIGAL - PFD1M13 : [2-0, rencontre homologuée](#)

Montpellier : *Utilisation des feuilles de score non officielles ou photocopiées (RG art.207.1) - Feuille recevant - Sanction : 15€.*

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 FÉMININE DE SOFTBALL

8ème Journée – 23 juin 2024

NICE CAVIGAL vs SAINT RAPHAËL COMANCHES - D1F081 : [1-10, RAS, rencontre homologuée](#)

NICE CAVIGAL vs SAINT RAPHAËL COMANCHES - D1F082 : [1-5, RAS, rencontre homologuée](#)

PESSAC PANTHÈRES vs CLAPIERS-JACOU RABBITS - D1F083 : [5-0, RAS, rencontre homologuée](#)

PESSAC PANTHÈRES vs CLAPIERS-JACOU RABBITS - D1F084 : [7-12, RAS, rencontre homologuée](#)

GRENOBLE GRIZZLYS vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONS - D1F085 : [7-4, RAS, rencontre homologuée](#)

GRENOBLE GRIZZLYS vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONS - D1F086 : [0-10, RAS, rencontre homologuée](#)

DIVISION 1 MASCULINE DE SOFTBALL

La Finale de Division 1 Masculine de Softball a livré son verdict ce dimanche 23 juin avec la victoire des Barracudas de Montpellier face au Cavigal Nice, 2 rencontres à 1 (scores dans la section précédente).

Voici le classement finale de la saison 2024 :

1. Montpellier Barracudas
2. Cavigal Nice
3. Pessac Panthères
4. Stade Toulousain Tigers

Le MVP de la finale est Rémi PUJAL.

Montpellier se qualifie pour une Coupe d'Europe lors de la prochaine saison.

DIVISION 2 FÉMININE DE SOFTBALL

La finale verra s'affronter les 29 & 30 juin : Colombes Wildcats et l'Entente Bourges-Nogent-BCF

Les horaires des rencontres sont les suivants :

- 1 - samedi 17h
- 2 - dimanche 12h
- 3 - dimanche 14h30 (si nécessaire)

L'équipe des Colombes Wildcats sera "Home Team" pour les 3 rencontres.

DIVISION 2 MASCULINE DE SOFTBALL

La finale verra s'affronter les 29 & 30 juin : Entente Luneville Evry et Cobras Contes

Les horaires des rencontres sont les suivants :

- 1 - samedi 19h
- 2 - dimanche 11h
- 3 - dimanche 13h30 (si nécessaire)

L'Entente Luneville Evry sera "Home Team" pour les 3 rencontres.

OPEN DE FRANCE DE SOFTBALL BALLE LENTE

La réunion d'information de l'Open de France de Softball Balle Lente a eu lieu le mercredi 26 juin 2024 à 19h30.

Veillez trouver le nouveau planning de la compétition sur <https://www.stats.ffbs.fr/2024/slowpitch/resultats.php>

Les rencontres se dérouleront en 7 manches. Aucune nouvelle manche ne pourra débiter après 1h30 de jeu.

REPORTS, INVERSION, CHANGEMENT DE TERRAIN

Les clubs de **Montpellier** et de **Rouen** ont fait une demande de report pour les rencontres de la J11 du championnat de Division 1 de Baseball.

Demande : Jouer un match le samedi 6 juillet 2024 à 17h et un match le dimanche 7 juillet 2024 à 11h.

Accord CFS

APPEL AUPRÈS DE LA CFS

Le club des Bats de Saint-Romain-de-Jalionas a fait appel de la décision de la CRS Auvergne Rhône Alpes concernant le départage d'une demi-finale de Régionale 1.

Considérant que lors de cette phase de demi-finale, les deux équipes sont à égalité (une victoire et une défaite)
 Considérant que le départage au TQB (second critère qui s'applique - Art. 131.3) indique que l'équipe de Grenoble à un TQB supérieur à celui des Bats :

	Pts marqués	Manches en attaque	Pts encaissés	Manches en défense	TQB
Grenoble	21	14	15	15 1/3	0.522
St Romain de Jalionas	15	15 1/3	21	14	-0.522

La CFS conforte la décision de la CRS AURA.

La CFS invite la Ligue AURA à clarifier ses règlements concernant les playoffs pour les prochaines saisons.

PROJET DE DIVISION 3 BASEBALL

La CFS présentera un nouveau projet de Division 3 Baseball aux ligues et clubs concernés lors d'une visioconférence zoom le mardi 02 Juillet de 19h30 à 21h.

CAS PARTICULIER JFL

Une rencontre est définie en 7 manches pour toutes les compétitions nationales (à l'exception des 9 manches en D1 Baseball) selon l'article 210.2 des RGs, et toutes les manches non jouées (y compris les demi-manches) sont considérées comme JFL.

Il est important de noter que le document FAQ partagé en début d'année par la CFS n'est pas exhaustif.

Pour les séries en trois ou cinq matchs des phases finales, la règle JFL s'applique en fonction du nombre de rencontres disputées. Par exemple, dans le cas d'une série de rencontres en 3 matchs, si l'une des équipes remporte les deux premiers matchs, le règlement JFL pour programme double s'applique.

RAPPELS SUR LES FEUILLES DE MATCHS ET ROSTERS

Roster Imprimé

Il est obligatoire de fournir un roster imprimé datant **de moins de 3 jours** lors de chaque match.

L'attestation collective de licence servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre (non suspendue par exemple), la CFS demande à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présentes dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur cette attestation collective de licence ("Roster Joueurs" ou "Roster Staff").

Téléversement des Documents de Matches

Les documents de matchs doivent être téléversés sur upload.ffbs.fr **avant lundi 12h**. Assurez-vous que tous les documents sont **en PDF et en bonne qualité**. Les feuilles de match et les rosters doivent être **en format portrait**, tandis que les feuilles de score doivent être envoyées **au format paysage**, tout comme les décomptes des lancers 18U.

Communication des Scores

Les scores doivent être communiqués à la CFS **dans les 2 heures suivant la fin de la rencontre**. Pour cela, un groupe WhatsApp dédié a été mis en place pour chaque compétition. Il est aussi possible d'envoyer les résultats par mail à cfs@ffbs.fr. Il faudra identifier les rencontres par leurs numéros et les noms des clubs impliqués, en plus des scores #rencontre Recevant X - X Visiteur (ex: D1F011 Saint-Raphaël 11 - 4 Grenoble).

Pour la D1 Baseball, veuillez trouver **les numéros de rencontres** via le lien suivant :

<https://static.wbcs.org/uploads/federations/14/documents/87a2083b-edd8-f69e-dd76-e4fbdf2679f6.pdf>

Veuillez noter que ce groupe sera utilisé uniquement pour la communication des résultats. En cas de débordement, le groupe sera fermé et les résultats seront à communiquer par mail.

Tout résultat envoyé dans un autre canal que les deux mentionnés ci-dessus ne sera pas pris en compte.

Signature du Manager Diplômé

Il est impératif que le manager diplômé signe la feuille de match.

Remplissage Correct des Feuilles

Il est important de remplir correctement toutes les feuilles de match.

FEUILLES DE MATCH

La CFS souhaite apporter quelques points de précision concernant le remplissage des feuilles de matchs. Pour une meilleure lisibilité, il est exigé d'inscrire les annotations **M** pour les joueurs mutés, **EXT** pour les extensions, ainsi que **18U** et **JFL** dans la colonne **Numéro de Licence**.

De plus, il est impérativement demandé de ne plus utiliser l'annotation **E/ETR** pour désigner les joueurs étrangers.

ATTESTATIONS COLLECTIVES DE LICENCE

La CFS souhaite rappeler aux clubs que les photos des licenciés doivent être mises à jour à chaque changement de catégorie.

Il est demandé aux équipes de mettre à jour les photos de leurs licenciés au plus vite.

Pour rappel, en cas de doute sur l'identité d'un joueur, la vérification de l'identité doit être effectuée par la présentation de tout justificatif d'identité comprenant la photo de l'intéressé.

De plus, en cas de non-inscription d'un joueur sur l'attestation collective de licence présentée par son équipe, l'arbitre en chef n'autorise pas la présence du joueur considéré sur la feuille de match ni sur le terrain.

DEMANDES DE REPORTS, INVERSION, CHANGEMENT DE TERRAIN

La CFS souhaite rappeler aux clubs les informations suivantes concernant les demandes de report, inversion ou changement de terrain :

- Toute demande de report des calendriers doit comporter l'**accord des deux clubs concernés**.
- Les demandes de report de rencontre doivent être effectuées sur le **formulaire fédéral officiel**.
- Les demandes de reports des calendriers définitifs doivent être adressées à la CFS ou la CFJ selon la catégorie concernée ou, dans le cadre de leurs compétences, à leurs décentralisations régionales ou départementales, **quinze (15) jours au moins avant la date initiale des rencontres concernées**.

RAPPELS IMPORTANTS**Temps entre chaque rencontre**

En cas de rencontres successives opposant les mêmes équipes, la CFS préconise que l'intervalle entre la fin de la première rencontre et la suivante soit de **quarante-cinq (45) minutes**, en baseball et en softball.

Comptage des lancers pour les lanceurs 18U en baseball

Les 18U sont soumis à un quota de lancers en baseball. **Le comptage des lancers est à la charge de l'équipe du lanceur concerné**. Ce n'est pas au scoreur de compter les lancers en championnat D1 ou D2 de baseball, ni même de s'assurer que cette tâche est prise en compte par l'équipe.

Le comptage des lancers n'est pas non plus assuré par l'outil myWBSC ; le comptage fourni par celui-ci ne peut être considéré comme officiel.

MyWBSC

Cette saison, et pour la 1ère fois, la D1 Baseball est gérée par myWBSC. Les rencontres sont donc visibles en direct sur le site « stats ffbs » lorsqu'un opérateur tablette est présent à côté du scoreur papier.

A la fin du match, le match devient « UNOFFICIAL ». Ceci est visible lorsqu'on clique sur le match.

21/04/2024, 11:00

Terrain Annie Couton

UNOFFICIAL

Il restera dans ce statut tant qu'il n'aura pas été vérifié par le directeur du championnat.

Après vérification, celui-ci passe le statut à « OFFICIAL ».

14/04/2024, 11:00

Sénart Baseball Field

OFFICIEL

Certes, les opérateurs ont comme consigne de vérifier les lanceurs et les statistiques avec le scorage papier, mais il n'y a que 45 minutes entre les matchs et il n'est pas toujours possible de tout vérifier après le match.

De ce fait, le directeur du championnat vérifie la saisie et peut être amené à modifier les lanceurs gagnant / perdant, changer un hit en choix défensif...

Merci donc pour votre indulgence.

Transferts internationaux

Article 86 des Règlements Généraux :

“Tout club affilié à la Fédération qui souhaite obtenir le transfert international d'un licencié évoluant dans un club affilié à une fédération étrangère membre de la WBSC doit en faire la déclaration au secrétariat général de la Fédération par courrier électronique au préalable à la prise de licence dudit licencié.”

Liste des 30

Article 159.4 des Règlements Généraux :

“Chaque saison, pour chaque championnat national de baseball ou softball, incluant les championnats nationaux interrégionaux, chaque équipe devra fournir à la CFS, au plus tard dix jours avant la première journée du championnat concerné, une liste provisoire de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club.

Au plus tard à la date de remise communiquée par la CFS lors de la diffusion du calendrier définitif du championnat concerné conformément à l'Article 120.5 des présents règlements généraux, chaque équipe pourra fournir à la CFS une liste définitive de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club et ayant été validée au plus tard à ladite date de remise.

Les joueurs figurant sur la liste définitive devront avoir été déclarés dans la liste provisoire préalablement transmise. Par exception, jusqu'à cinq joueurs non-inscrits sur la liste provisoire pourront figurer sur la liste définitive.”

Les listes provisoires des 30 noms étaient donc attendues au plus tard :

Le 29 Février 2024 pour la Division 1 de Softball Masculin

Le 07 Mars 2024 pour la Division 1 de Softball Féminin

Le 14 Mars 2024 pour la Division 2 de Softball Féminin

Le 21 Mars 2024 pour la Division 2 de Softball Masculin et la Division 2 de Baseball

Le 27 Mars 2024 pour la Division 1 de Baseball

Les listes définitives des 30 noms sont donc attendues au plus tard :

Le 17 Avril 2024 pour la Division 1 de Softball Masculin et la Division 2 de Softball Féminin

Le 24 Avril 2024 pour la Division 2 de Softball Masculin

Le 29 Mai 2024 pour la Division 1 de Softball Féminin et la Division 2 de Baseball

Le 19 Juin pour la Division 1 de Baseball

Les listes des trente doivent être établies en utilisant les rosters des équipes engagées dans le module de compétition d'E-licence. La CFS est prête à apporter son assistance aux clubs en cas de besoin, via le gestionnaire de vie sportive de la fédération.

RAPPEL SUR LES CONDITIONS D'APPARTENANCE À UN CHAMPIONNAT

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 7 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 3 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 3 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 9 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 9 matchs / Groupe B = 7 matchs**

RÈGLEMENTS FFBS

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RECOURS

Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions définies par l'article 60 du règlement intérieur de la Fédération.

L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 dudit règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/10/RI-AGO-05.10.2023-e.v.-01.12.2023.pdf>

Jean-Marie Meurant
Président C.F.S

